

## **CONDITIONS & TARIFS**

LES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

## **BANQUE DE L'ORME**

## Au 1er janvier 2023

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires spécifiquement appliqués à la clientèle de la Banque de l'Orme, banque judiciaire de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, en vigueur au 01/01/2023.

Les commissions de cette brochure spécifique à la Banque de l'Orme sont exonérées de TVA.

Ce document est complété des conditions et tarifications des opérations et services bancaires précisés dans la brochure des « *Conditions et tarifs des opérations et services bancaires la Banque des Décideurs en Région* » accessible sur notre site Internet : www.caisse-eparqne/auvergne-limousin/votre-banque/reglementation/tarifs<sup>(1)</sup>

Nota : les conditions tarifaires peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet

Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance − Capital social de 360 000 000 euros − Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand − 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand − Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 − Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme. ◆ Crédit photo : iStock

## BANQUE DE L'ORME



> LA GESTION DE COMPTE	
■ Commission d'étude et d'ouverture de compte	80,00 €
■ Frais de tenue de compte	20,00 €/mois
■ Commission de mouvement débiteurs/trimestre	<b>0,25</b> %
- Minimum de perception	20,00 €/trimestre
■ Clôture de compte	
■ Frais annuels d'actualisation administrative, juridique et comptable du dossie	r
- Pour associations et entrepreneurs individuels	80,00 €
- Pour entreprises :	
- Chiffre d'affaires < 1,5 millions d'€	
- Chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 5 millions d'€	
- Chiffre d'affaires compris entre 5 et 50 millions d'€	500,00 €
- Chiffre d'affaires > 50 millions d'€	700,00 €
■ Pack connectique Administrateur Judiciaire (incluant les abonnements CE Net Remises et PULCEO.fr)	artir de 40,00 €/mois
>LES CRÉDITS COURT TERME	
Frais de dossier	
■ Commission sur le plus fort découvert <sup>(1)</sup>	
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débi	
mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun de	
période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du r	
Commission de dépassement d'autorisation de découvert  Affecturage (CACTURE A)	
■ Affacturage (FACTUREA)	INOUS CONSUITER
>DAILLY	
■ Frais de convention cadre	
■ Commission de notification	
■ Commission de bordereau (10 créances max./bordereau)	
■ Commission par créance cédée	
■ Commission de relance Dailly	
■ Commission de prorogation, modification, réclamation	
■ Commission de mise en impayé	
■ Mainlevée de notification	25,00 €

<sup>(1)</sup> Commission perçue sur le solde débiteur du compte courant.